

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA
CULTURE**

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Trente-quatrième session

Paris, France (réunion hybride)
13 - 17 juin 2021

**POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : Changement de nom du Programme
MAB et des réserves de biosphère**

1. Compte tenu de la priorité globale de l'UNESCO sur l'égalité des genres, qui vise à promouvoir l'égalité des droits, des chances, des choix, des capacités et de l'accès à la connaissance entre les femmes et les hommes, et conformément à l'objectif de développement durable 5 des Nations unies sur l'égalité des genres, le programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) s'efforce de faire en sorte que cet objectif global soit pris en compte dans toutes ses politiques, actions et activités connexes.
2. Dans cette optique, le nom du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) a été remis en question ces dernières années, le mot « Homme » n'étant plus approprié pour désigner collectivement les êtres humains. Cette notion a été débattu lors de la 33^{ème} session du Conseil international de coordination du Programme MAB en septembre 2021. En outre, le mot « réserve » a également fait l'objet d'une attention particulière en raison de plusieurs commentaires d'États-membres selon lesquels il ne reflète plus le but et la mission réelle des réserves de biosphère.
3. Le 50^{ème} anniversaire du Programme est l'occasion de définir la vision pour les 50 prochaines années, y compris en faisant usage d'un langage plus inclusif des personnes et de la nature.
4. Considérant que de nombreux États-membres utilisent déjà des noms alternatifs pour les réserves de biosphère et notant que les tendances linguistiques ont changé au cours des 50 dernières années concernant le nom du Programme, il a été convenu de lancer un processus pour changer les noms en question, sans pour autant perdre le sens des valeurs et de la mission du Programme.
5. Le CIC-MAB, lors de sa 33^{ème} session, a chargé le Secrétariat du MAB de mener à bien la procédure de révision et de changement des noms concernés. Cette procédure comprend i) Consultation des États-membres afin de recueillir des propositions de nouveaux noms pour le Programme MAB et les réserves de biosphère ; ii) Présentation d'un processus d'adoption des nouveaux noms lors de la 34^{ème} session du CIC-MAB ; iii) Mise en œuvre du processus d'adoption des nouveaux noms et la présentation d'un document de travail lors de la 35^{ème}

session du CIC-MAB en 2023 qui serait soumis à la 42^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2023 pour adoption officielle.

6. Compte tenu des retards causés par la pandémie de COVID-19, le Secrétariat du MAB sera en mesure de lancer ce processus après la 34^{ème} session du CIC-MAB, une fois que le nouveau Bureau du CIC-MAB aura été élu.
7. Suite aux suggestions faites par les membres du CIC-MAB lors de sa dernière session, le processus suivant sera mis en œuvre :
 - a. Mener un processus de consultation avec les États-membres au niveau régional afin de prendre en compte les questions linguistiques, les contextes culturels et d'autres aspects spécifiques à chaque région, aboutissant à la présentation d'une proposition par région. Cette consultation sera menée par les membres du Bureau dans leurs régions respectives avec le soutien du Secrétariat du MAB ;
 - b. Le Secrétariat du MAB rassemblera les cinq propositions et présentera un document de travail au Comité consultatif international pour les réserves de biosphère et au Bureau du MAB ;
 - c. Le processus d'adoption sera présenté lors de la 35^{ème} session du CIC-MAB en 2023 et le cas échéant une nouvelle résolution sera présentée lors de la 42^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2023.
8. Les États-membres ont souligné que ce processus de changement de noms devra prendre en compte l'histoire du Programme et le fait que la "Journée internationale des réserves de biosphère" a été adoptée lors de la 41^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2021.
9. **Le CIC-MAB est invité à fournir des orientations supplémentaires si nécessaire et à discuter des éventuelles propositions reçues à ce jour.**